

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 23	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 8
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 juin 2024

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 24 juin 2024,

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Marly.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-06-24-BD-25 :

CPER Grand Est 2021-27, volet ESRI. Avenant à la convention d'objectifs et de moyens, projet "MAT GE : Matériaux Grand Est" 2021-24.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

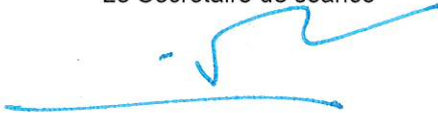
Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,
VU la demande formulée par l'Université de Lorraine,
VU la convention d'objectifs et de moyens, projet « MAT GE : Matériaux Grand Est » 2021-24, avec l'Université de Lorraine, en date du 18 décembre 2023,
CONSIDERANT la nécessité de modifier le document contractuel initial afin de garantir la bonne mise en œuvre du projet,

APPROUVE l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre Metz Métropole et l'Université de Lorraine, concernant le projet « MAT GE : Matériaux Grand Est », dont le projet est joint en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant précité avec le bénéficiaire concerné.

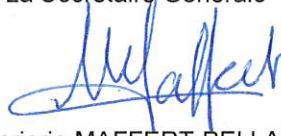
Metz, le 25 juin 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT





**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE L'EUROMETROPOLE DE METZ ET
L'UNIVERSITE DE LORRAINE**

**SOUTIEN AUX PROJETS D'EQUIPEMENTS DE RECHERCHE RETENUS
DANS LE CADRE DU CPER 2021/2027**

**Projet « MAT GE : MATERIAUX GRAND EST »
PHASE 1 – 2021/2024**

Entre,
D'une part

Metz Métropole,
Statut juridique : établissement public de coopération intercommunale
Domiciliée : 1 place du Parlement de Metz - CS 30353 - 57011 METZ Cedex 1
Représentée par sa Vice-présidente en exercice, Madame Anne FRITSCH-RENARD,
dûment habilitée par délibération du Bureau en date du 24 juin 2024,
Ci-après dénommée « Eurométropole » ou « Eurométropole de Metz »

Et d'autre part

Université de Lorraine,
Statut juridique : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de
l'éducation
Domiciliée : 34 cours Léopold, BP 25233, 54052 NANCY CEDEX
Représentée par sa Présidente en exercice, Madame Hélène BOULANGER,
Ci-après dénommée « Université de Lorraine » ou « le Bénéficiaire »

Ci-après désignés ensemble par les « Parties ».

PREAMBULE :

L'Eurométropole de Metz soutient aux côtés de l'État et de la Région, les projets de recherche inscrits dans le volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) du CPER Grand Est 2021-2027. Notamment ceux des établissements relevant de son périmètre géographique.

En décembre 2023, l'Eurométropole a ainsi apporté une aide au projet « MAT GE : MATERIAUX GRAND EST » PHASE 1 - 2021/2024 porté par l'Université de Lorraine.

Le projet, en phase avec la stratégie métropolitaine dédiée à l'Enseignement Supérieur, la Recherche, l'Innovation et la Vie Etudiante adoptée en février 2022, s'inscrit par ailleurs dans l'action « Renforcer les capacités de formation et de recherche ».

La convention adoptée en décembre 2023 a pour objet de préciser les modalités du soutien financier de l'Eurométropole de Metz au Bénéficiaire dans le cadre du projet.

Il est proposé un avenant à la convention afin de modifier les articles 3 et 7, et les annexes 1, 2 et 3 comme suit :

ARTICLE 1 - DÉLAI DE RÉALISATION DU PROGRAMME ET DE JUSTIFICATION DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LE BÉNÉFICIAIRE

L'opération doit être réalisée dans la période du 30/03/2021 au 31/12/2025. Si passé ce délai l'opération n'est pas achevée, la subvention non justifiée sera annulée de plein droit. Les dépenses sont éligibles si elles ont été payées par le bénéficiaire à compter du 30/03/2021 et jusqu'au 31/03/2026.

Les pièces justificatives relatives au paiement du solde de la subvention devront être transmises au plus tard le 30/06/2026.

Toute demande de prorogation de délais peut être accordée par la l'Eurométropole par voie d'avenant sur demande justifiée du Bénéficiaire présentée avant cette date, liée à la complexité du projet ou à des circonstances particulières ne résultant de son fait et à condition que le projet ne soit pas dénaturé.

ARTICLE 2 – AVENANT A LA CONVENTION

Toute demande de modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention sera à adresser au service instructeur (à l'adresse directionesr@eurometropolemetz.eu) avant le 30/06/2026 et pourra faire l'objet d'un avenant entre les Parties.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les autres dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Metz, le

en deux exemplaires originaux.

Pour l'Université de Lorraine
La Présidente

Pour Metz Métropole
La Vice-Présidente déléguée

Hélène BOULANGER

Anne FRITSCH-RENARD

Annexe 1 - Technique et financière

Nom du Bénéficiaire de la convention : Université de Lorraine

Intitulé du Projet : « MAT GE : MATERIAUX GRAND EST » - PHASE 1 – 2021/2024

Descriptif du Projet :

La recherche sur les matériaux s'est fortement structurée ces dernières années sur le territoire Grand Est. Inscrit dans la dynamique de l'Alliance Matériaux Grand Est, la stratégie scientifique et d'innovation des acteurs académiques se caractérise par la couverture des grandes familles de matériaux fédératrices au niveau régional, une approche ciblant des thématiques porteuses sur le plan scientifique et créatrices de valeur sur le plan économique, une diffusion des technologies dans les marchés applicatifs en croissance (transport, énergie, éco-industries, santé, numérique, BTP, biens de consommation et biens d'équipements industriels).

Quatre axes scientifiques ont été définis : Polymères et Matière Molle, Nanomatériaux, Matériaux métalliques, Matériaux sous sollicitations sévères.

Ce projet est porté par les 5 universités du Grand Est, le CNRS, l'INSERM, l'Institut Saint-Louis et GeorgiaTech Europe, représentant une communauté de 630 Chercheurs et Enseignants-Chercheurs et 308 Ingénieurs et Techniciens groupés autour de 20 laboratoires.

Les laboratoires de l'Université de Lorraine bénéficiant du soutien de l'Eurométropole de Metz sont :

- LCP-A2MC (Laboratoire de Chimie et Physique – Approche Multi-échelle des Milieux Complexes) ;
- LEM3 (Laboratoire d'étude des microstructures, de la mécanique et des sciences des matériaux).

Retombées pour le territoire

- Partenariats avec des grands groupes industriels du secteur (brevets, création de start-up, licences d'exploitation, chaires industrielles, LabComs, contrats industriels).
- Ouverture des plates-formes et des compétences associées aux partenaires industriels, Centre de ressources Technologiques via les Instituts Carnot.
- Rayonnement national et international via les collaborations déjà établies au sein du Rhin Supérieur, de la Grande Région, avec les Etats-Unis ...
- Attractivité de talents au sein des laboratoires partenaires à travers les formations telles que : EUR QMAT et NANOPHOT, ITI HiFunMatet HealthTech, ...

Calendrier :

Date de début d'éligibilité des dépenses :	30/03/2021
Date de fin d'opération :	31/12/2025
Date limite d'acquiescement des dépenses :	31/03/2026
Délai pour justifier les dépenses :	30/06/2026

Détail des dépenses subventionnables

Dépenses*	
Nature des dépenses en investissement	Coût prévisionnel (€ HT)
Jouvence Machines de déformation électromécanique	140 000
Microscopie optique pour métrologie tridimensionnelle	150 000
Ellipsomètre	190 000
Caméra rapide	150 000
TOTAL	630 000

Les dépenses mentionnées concernent les laboratoires présents sur le site de l'Eurométropole de Metz.

Les investissements seront localisés à Metz au bénéfice des laboratoires :

- LCP-A2MC (Laboratoire de Chimie et Physique – Approche Multi-échelle des Milieux Complexes) ;
- LEM3 (Laboratoire d'étude des microstructures, de la mécanique et des sciences des matériaux).

** : Le détail des dépenses est donné à titre indicatif et pourra faire l'objet de modifications dans sa répartition. Il convient donc de considérer la fongibilité des différentes lignes de dépense.*

Annexe 2 – Durée d’amortissement des équipements financés

Matériels financés	Durée d’amortissement	Dates prévisionnelles de mise en service
Jouvence Machines de déformation électromécanique		
Microscopie optique pour métrologie tridimensionnelle		
Ellipsomètre		
Caméra rapide		

Fait à

le

Le Bénéficiaire, (nom, prénom, qualité, cachet et signature)

Annexe 3 – Exemple de certificat de fin d'opération avec les dates de mise en service effective des équipements subventionnés

Matériels financés	Durée d'amortissement	Dates réelles de mise en service
Jouvence Machines de déformation électromécanique		
Microscopie optique pour métrologie tridimensionnelle		
Ellipsomètre		
Caméra rapide		

Fait à

le.

Le Bénéficiaire, (nom, prénom, qualité, cachet et signature)

Résumé de l'acte

057-200039865-20240624-2024-06-DC25-DE

Numéro de l'acte : 2024-06-DC25
Date de décision : lundi 24 juin 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : CPER Grand Est 2021-27, volet ESRI. Avenant à la convention d'objectifs et de moyens, projet "MAT GE : Matériaux Grand Est" 2021-24
Classification : 1.4 - Autres types de contrats
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/06/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240624-2024-06-DC25-DE
Document principal : 99_DE-25.pdf

Historique :

26/06/24 14:32	En cours de création	
26/06/24 14:33	En préparation	Catherine DELLES
26/06/24 15:26	Reçu	Catherine DELLES
26/06/24 15:26	En cours de transmission	
26/06/24 15:29	Transmis en Préfecture	
26/06/24 15:39	Accusé de réception reçu	